

Innovation/Régression

Déclaration de la CFE-CGC au Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 15 décembre 2022

Monsieur le ministre, Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du CSE,

L'innovation pédagogique, personne n'est contre. Quand bien même certains projets dits « innovants » prêteraient à sourire ou susciteraient l'exaspération parce qu'imposés, abusivement financés ou assénés avec l'arrogance d'un formateur qui n'a pas vu d'élèves depuis longtemps – inutile de citer ici des exemples –, nous ne perdons pas de vue la nécessité de se réinventer, de réfléchir sur sa pratique et de la faire évoluer. La pédagogie est par nature une invention permanente car elle consiste à s'adapter au public au lieu de lui asséner un prêt-à-enseigner qui ennue tout le monde sans instruire personne. Ainsi comprise, l'innovation est déjà au cœur de nos pratiques et n'est en rien incompatible avec les vertus de l'expérience, de la stabilité, de la pérennité du savoir et de sa transmission.

Cependant l'injonction à l'innovation peut se révéler toxique, surtout si elle devient un alibi ou une excuse pour ne pas s'attaquer aux maux profonds qui minent notre institution.

Or deux textes devaient être présentés au Comité social d'administration ministériel du 13 décembre mais seront finalement discutés en janvier prochain : une prime pouvant aller de 250 à 1 500 € par an pourra être attribuée (sur décision du recteur d'académie) à des enseignants qui s'investiront dans les projets pédagogiques « innovants ». Le Fond d'Investissement Pédagogique devrait ainsi être pourvu de 150 millions d'euros dès 2023 et de 500 millions sur l'ensemble du quinquennat.

Des annonces budgétaires qui surviennent au moment où l'inflation explose et annule d'ores et déjà la portée des annonces concernant la revalorisation salariale, et qui sont faites au moment où les inscriptions aux concours de recrutement des professeurs se font rares et révèlent qu'il y a bien là un problème de fond et non une situation passagère comme votre administration l'a prétendu l'an dernier.

La première réaction de la majorité des collègues sur le terrain est donc de considérer que cette annonce n'est pas à la hauteur. D'autres y voient de la part du ministère une forme de pensée magique, l'innovation, potion magique, élixir miraculeux, remède tant attendu aux maux qui minent l'école. Épuisement professionnel ? Innovation ! Effondrement du niveau scolaire ? Innovation ! Violence et incivilités en augmentation ? Innovation ! Tâches administratives écrasantes ? IN-NO-VATION !

Hier, une collègue professeur des écoles nous appelait en larmes : en plus de ses 28 élèves de double niveau, elle accueille quatre élèves à besoins (très) particuliers sans AESH depuis trois mois. Mais qu'attend cette collègue pour innover ?

Il y a deux jours, une directrice de maternelle nous alertait ainsi que sa hiérarchie : les parents d'un enfant hyper-violent menaçaient toute l'équipe pédagogique de représailles physiques si leur enfant subissait la moindre contrainte.

Mais qu'attend cette collègue pour innover ?

Pensée magique, ou pire encore : cette injonction à l'innovation pourrait en effet relever de deux procédés plus indignes : d'abord faire beaucoup parler de pas grand-chose pour masquer les vrais problèmes ; ensuite, mettre un échec devenu systémique sur le dos des enseignants, comme toujours ! Comme si les difficultés venaient de ce que les professeurs n'innovent pas assez ou se réfugient dans on ne sait quelle « zone de confort » dont il faudrait les faire sortir ! En réalité Monsieur le ministre, l'injonction à innover ressemble davantage à une forme de défiance, voire à une injure, qu'à l'expression du respect pour ce que les professeurs font déjà, mais qu'ils font dans des conditions que votre politique et celles de vos prédécesseurs ont rendu de plus en plus défavorables et sur lesquelles vous vous obstinez à ne pas vouloir agir. En sorte que nous pouvons déjà prévoir que les résultats de la « prime à l'innovation » ne seront pas à la hauteur et que la prochaine étape sera la privatisation : une fois mis en concurrence et précarisés, les professeurs se donneront enfin à fond !

Redisons-le : il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le principe d'innovation pédagogique ni même sa valorisation par l'institution car, oui, celle-ci est nécessaire et peut contribuer au redressement de l'école, à la réussite de nos élèves et au bien-être des personnels. Mais son importance est minime en comparaison des vraies décisions courageuses qui auraient déjà dû être prises il y a des années voire des décennies, pour enrayer l'effondrement : limitation des effectifs à 20 élèves par classe, renforcement des enseignements fondamentaux, rétablissement de l'autorité des enseignants, consolidation de la formation initiale...

Monsieur le ministre, ce qui serait vraiment innovant de la part d'un gouvernement français, ce serait d'écouter enfin ce que ne cessent de vous dire les enseignants, les meilleurs experts qui soient en matière d'instruction, et d'agir en concertation avec eux pour améliorer ce qui doit l'être et tenter de sauver ce qui peut encore l'être.

La CFE-CGC appelle donc à l'abandon pur et simple de cette prime « au mérite » censée récompenser l'innovation pédagogique car cette mesure est aussi improductive qu'injuste, et elle appelle à une revalorisation générale des salaires des personnels de l'éducation nationale qu'il n'est plus possible ni même décent d'esquiver.